

1 grand cours/3 conférenciers

S'organiser pour
exercer sereinement
sous les contraintes
de la **nouvelle**
convention



Elie ATTALI

Docteur en chirurgie dentaire
Expert judiciaire près la Cour d'Appel de Paris
Responsable pédagogique de DU d'expertise
en médecine dentaire à Paris 7



Florence ACQUIER DEMÈS

Docteur en chirurgie dentaire
DU implantologie
DU expertise en médecine dentaire



Jacques VERMEULEN

Docteur en chirurgie dentaire
Auteur des éditions CDP d'un livre
sur l'organisation qualitative
du cabinet dentaire
Diplômé en implantologie

Grand
cours
jeudi 20
vendredi 21
juin
2019

Best Western
Chambéry



Grand cours

S'organiser pour exercer sereinement sous les contraintes de la nouvelle convention

jeudi 20, vendredi 21 juin 2019

Best Western Alexander Park 73000 Chambéry

 [Télécharger la brochure](#)

 [Inscription en ligne : réservé aux membres SOSDS](#)

[→ Devenir membre ?](#)

«Toute connaissance est une
réponse à une question.»

Gaston BACHELARD

Aspects juridiques de la relation praticien / patient

Incidences en pratique quotidienne

Cour de Cassation 20 mai 1936

Il se forme entre le médecin et son patient, un véritable contrat comportant pour le praticien l'engagement, sinon bien évidemment de guérir le malade, ce qui n'a jamais été allégué, du moins de lui donner des soins non pas quelconques, mais consciencieux, attentifs et, réserve faite de circonstances exceptionnelles, conformes aux données acquises de la science.

Caractères du contrat de soins

- *Un contrat civil*
- *Un contrat synallagmatique*
- *Un contrat personnel*
- *Un contrat à titre onéreux*
- *Un contrat consensuel*

La rupture du contrat de soins

Rupture à l'initiative du praticien



Art R.4127-211: Le chirurgien-dentiste doit soigner avec la même conscience tous ses patients....



Art R.4127-204: Le chirurgien-dentiste ne doit en aucun cas exercer sa profession dans des conditions susceptibles de compromettre la qualité des soins.....



Art R.4127-232: Hors le cas d'urgence et celui où il manquerait à ses devoirs d'humanité, le chirurgien-dentiste a toujours le droit de refuser ses soins pour des raisons personnelles ou professionnelles...

Gérer la rupture en pratique

Madame, Monsieur,

Les difficultés relationnelles, que nous avons, ne me permettent pas d'assurer dans le cadre du contrat de soins un suivi serein et efficace de votre traitement.

Je suis au regret de vous informer que j'interromps mon traitement.

Cette décision est conforme aux articles R. 4127-232 et R. 4127-211 du Code de la santé et 1108 du Code civil.

Gérer la rupture en pratique

Afin qu'il y ait une continuité des soins je vous communique l'adresse de praticiens et de centres de soin qui seront à même d'assurer le suivi.

Tous les documents vous concernant sont à votre disposition.

En regrettant cet état de fait, je vous prie de croire à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Devoir d'information et honoraires: Triple obligation

➤ **Juridique**

Art. L. 1111-3 du code de la santé publique

➤ **Déontologique**

Art. R. 4127-240 du code de la santé publique

➤ **Conventionnel**

Art. 26-4 de la Convention Nationale des Chirurgiens Dentistes Juin 2018

Éléments devant figurer sur le devis

- Date d'établissement du devis.
- Identification du praticien traitant.
- Identification du patient.
- Durée de validité du devis.
- Description du traitement proposé.
- Description précise et détaillée des actes : nature de l'acte, localisation, matériaux utilisés (nature et normes) et montant des honoraires.
- Cotation des actes selon la nomenclature en vigueur.

Éléments devant figurer sur le devis

- Montant total des honoraires.
- Base de remboursement pour l'Assurance Maladie obligatoire.
- Mention : "Le patient reconnaît avoir eu la possibilité du choix de son traitement.
- Signature du praticien.
- Signature du patient, ou du (des) responsable(s) légal (légaux).
- Toute mention légale obligatoire.

DEVIS POUR LES TRAITEMENTS ET ACTES BUCCO-DENTAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE ENTENTE DIRECTE

(Les soins à tarifs opposables ne sont pas compris dans ce devis)

Ce devis est la propriété du patient ou de son représentant légal. La communication de ce document à un tiers se fait sous sa seule responsabilité.

Identification du chirurgien-dentiste traitant Dr ATTALI Elie
 Identifiant du praticien RPPS : 754703874

Identification de la structure : ATTALI , 9 place de Rungis,
 75013 Paris
 ☎ 01.45.81.55.48 / ✉

N° de la structure (AM, FINESS ou SIRET) :

Date du devis : 20/11/2014
 Durée de validité du devis : 6 mois

Identification du patient :
 Nom et prénom : DURAND- TEST Isabelle
 Date de naissance : 01/01/1960
 N° de Sécurité sociale de l'assuré : 2 60 01 01 010 101 01

A remplir par l'assuré si celui-ci souhaite envoyer ce devis à son organisme complémentaire :

Adresse de l'assuré : 1 place Vendôme 75001 Paris
 Tél : Adresse e-mail :
 Nom de l'organisme complémentaire : <AUCUN> / N° de contrat ou d'adhérent :
 Référence dossier (à remplir par l'organisme complémentaire) :

Description du traitement proposé : *A remplir par le chirurgien-dentiste.*

Dispositions particulières : OUI NON Si oui, lesquelles ?

Lieu de fabrication du dispositif médical : en France au sein de l'UE, EEE, Suisse hors UE (Pays) :
 sans sous-traitance du fabricant
 avec une partie de la réalisation du fabricant sous traitée : en France au sein de l'UE, EEE, Suisse hors UE (Pays) :

A l'issue du traitement , il vous sera remis une déclaration de conformité du dispositif médical (*document rempli par le fabricant ou son mandataire et sous sa seule responsabilité)*

Description précise et détaillée des actes :

N° dent ou Localisation	Libellé de l'acte ou libellé Orthodontique	Matériaux utilisés	Code CCAM ou pour l'orthodontie cotation NGAP	(A) Prix de vente du dispositif médical sur mesure *	(B1) Montant des prestations de soins	(B2) Charges de structure	(C=A+B1+B2) Montant des honoraires du devis	(D) Base de remboursement Assurance Maladie Obligatoire ou NR	(E=C-D) Montant non remboursable par l'Assurance Maladie Obligatoire	Réservé à l'organisme complémentaire
	FOURNITURE IMPLANTAIRE (accastillage)		0 1	0,00 €	375,00 €	225,00 €	600,00 €	0,00 €	600,00 €	
01.	GUIDE RADIOLOGIQUE PRE IMPLANTAIRE	RESI	HBLD057	112,00 €	148,75 €	89,25 €	350,00 €	NR	350,00 €	
11	PILIER PROCERA INDIVIDUALISE + CLE		HBLD012	480,00 €	12,50 €	7,50 €	500,00 €	NR	500,00 €	
11	COURONNE CERAMIQUE IMPLANTO PORTEE (sur pilier)		HBLD418	576,00 €	390,00 €	234,00 €	1 200,00 €	107,50 €	1 092,50 €	
11-45	MISE EN PLACE DE 3 IMPLANTS		LBLD013	0,00 €	2 250,00 €	1 350,00 €	3 600,00 €	NR	3 600,00 €	
45	PILIER IMPLANTAIRE MULTI UNIT		HBLD012	0,00 €	156,25 €	93,75 €	250,00 €	NR	250,00 €	
45	COURONNE CERAMIQUE IMPLANTO PORTEE (sur pilier)		HBLD418	576,00 €	390,00 €	234,00 €	1 200,00 €	107,50 €	1 092,50 €	
46	COURONNE CERAMIQUE IMPLANTO PORTEE (sur fixture)		HBLD418	576,00 €	390,00 €	234,00 €	1 200,00 €	107,50 €	1 092,50 €	
			TOTAL	2 320,00 €	4 112,50 €	2 467,50 €	8 900,00 €	322,50 €	8 577,50 €	

Matériaux et normes	RESI - RESINE			
----------------------------	---------------	--	--	--

Le patient reconnaît avoir eu la possibilité du choix de son traitement.

Date et signature du patient ou du (ou des) responsable(s) légal (légaux)

Total des honoraires : 8 900,00 €

Signature du Chirurgien-dentiste :

Devis et convention 2018

Article 26.4

« Dans l'hypothèse où le praticien proposerait au patient un ou des actes avec un reste à charge (après l'intervention de la complémentaire), le praticien s'engage à proposer une alternative sans reste à charge ou à défaut avec un reste à charge maîtrisé chaque fois qu'une alternative thérapeutique existe. »

Position des CDF

Dès la première séance, les CDF ont demandé, la suppression des trois colonnes (prix de vente du DMSM, charges de structure, prix de la prestation médicale)

Les CDF refusent que l'alternative thérapeutique soit détournée en alternative économique !

En l'espèce, Les CDF ne peuvent s'engager dans la signature d'un avenant qui ne respecte pas leurs exigences.

« Ma proposition »

Elie ATTALI
Docteur en Chirurgie Dentaire
9 Place de Rungis
75013 Paris
Tél.: 01.45.81.55.48
e-mail: elie@attali.fr

Expert près la Cour d'Appel de Paris

754703874

Mademoiselle Isabelle DURAND
1 place Vendome

75001 Paris

Après que,

Mademoiselle Isabelle DURAND, né(e) le 01/01/1960, agissant en tant que responsable légal, nous ait donné son consentement éclairé (consécutivement à toutes informations, indications contre-indications et risques qui lui ont été donnés et exposés), après bilan clinique et étude des examens complémentaires, il a été décidé conjointement de procéder à la thérapeutique suivante :

Dents	Libellé	Coef.	Montant	Tarif de convention	Montant R.O.	Montant R.C. I
36	COURONNE CÉRAMIQUE	HBLD403	€ 700,00	€ 107,50	€ 75,25	€
36	INLAY CORE	HBLD245	€ 310,00	€ 90,00	€ 63,00	€
36	COURONNE PROVISOIRE	HBLD486	€ 130,00	€ 10,00	€ 7,00	€
	Totaux	3	€ 1 140,00	€ 207,50	€ 145,25	€ 0,00

Les prothèses dentaires proposées sont réalisées en Ile de France, de fabrication française. Elles répondent aux normes en vigueur dans notre pays.

Le montant du devis correspondant à ce plan de traitement est, à ce jour, de € 1 140,00 et sa validité de six mois.

Sous réserve de sa participation, la base de prise en charge par les organismes sociaux est de € 207,50.
Le métal utilisé, quand il existe, est un alliage non-précieux.

Mademoiselle Isabelle DURAND reconnaît que le Docteur ATTALI lui a proposé (e) une alternative thérapeutique dans le cadre de la réforme "100% santé" en application de l'article 26-4 de la Convention CNAM, la décline et confirme le choix décrit par la présente.

En application des articles L 162-4 et L 162-8 du code de la Sécurité Sociale, les actes non pris en charge par la SS, ne peuvent faire l'objet d'une feuille de soins papier ou électronique. Ces actes feront l'objet d'une note d'honoraires.

Le règlement des honoraires se répartira de la façon suivante, un tiers à la signature de la présente, un tiers au moment des empreintes de travail nécessaire à la réalisation du plan de traitement, le solde lors de la pose des travaux.

Mademoiselle DURAND reconnaît avoir eu la possibilité du choix de son traitement.

Fait à Paris, le 11/06/2019 en double exemplaire.

Mademoiselle Isabelle DURAND

Je reconnais que le traitement proposé et ses différentes étapes m'ont été expliqués par le docteur Attali et atteste les avoir compris.

Docteur Elie ATTALI

« Ma proposition »

Après que,

Mademoiselle Isabelle DURAND, né(e) le 01/01/1960, agissant en tant que responsable légal, nous ait donné son consentement éclairé (consécutivement à toutes informations, indications contre-indications et risques qui lui ont été donnés et exposés), après bilan clinique et étude des examens complémentaires, il a été décidé conjointement de procéder à la thérapeutique suivante :

Dents	Libellé	Coeff.	Montant	Tarif de convention	Montant R.O.	Montant R.C. 1
36	COURONNE CERAMIQUE	HBLD403	€ 700,00	€ 107,50	€ 75,25	€
36	INLAY CORE	HBLD245	€ 310,00	€ 90,00	€ 63,00	€
36	COURONNE PROVISOIRE	HBLD486	€ 130,00	€ 10,00	€ 7,00	€
	Totaux	3	€ 1 140,00	€ 207,50	€ 145,25	€ 0,00

Les prothèses dentaires proposées sont réalisées en Ile de France, de fabrication française. Elles répondent aux normes en vigueur dans notre pays.

Le montant du devis correspondant à ce plan de traitement est, à ce jour, de € 1 140,00 et sa validité de six mois.

Sous réserve de sa participation, la base de prise en charge par les organismes sociaux est de € 207,50.

Le métal utilisé, quand il existe, est un alliage non-précieux.

« Ma proposition »

Mademoiselle Isabelle DURAND reconnaît que le Docteur ATTALI lui a proposé (e) une alternative thérapeutique dans le cadre de la réforme "100% santé" en application de l'art 26-4 de la Convention CNAM, la décline et confirme le choix décrit par la présente.

En application des articles L 162-4 et L 162-8 du code de la Sécurité Sociale, les actes non pris en charge par la SS, ne peuvent faire l'objet d'une feuille de soins papier ou électronique. Ces actes feront l'objet d'une note d'honoraire.

Le règlement des honoraires se répartira de la façon suivante, un tiers à la signature de la présente, un tiers au moment des empreintes de travail nécessaire à la réalisation du plan de traitement, le solde lors de la pose des travaux.

Mademoiselle DURAND reconnaît avoir eu la possibilité du choix de son traitement.

Fait à Paris, le 11/06/2019 en double exemplaire.

Mademoiselle Isabelle DURAND

Je reconnais que le traitement proposé et ses différentes étapes m'ont été expliqués par le docteur Attali et atteste les avoir compris.

Docteur Elie ATTALI

Éléments de preuve du respect de nos obligations.

LE DOSSIER MEDICAL

Le dossier médical: son contenu

Il comporte trois volets :

- **Le volet administratif**, qui recueille tous les renseignements administratifs, les devis, les fiches de Traçabilité, les déclarations de pharmacovigilance, etc. ;
- **Le volet médical**, qui comprend la fiche clinique avec les antécédents médicaux, la chronologie des actes effectués lors des différents rendez-vous, les radiographies, les certificats médicaux, les moulages et les photographies, etc. ;
- **Le volet comptable** où figurent les renseignements relatifs aux paiements.

Le dossier médical: son contenu

- **Les données personnelles du patient, (identification et données administratives du patient)**
- **Le motif de la consultation initiale,**
- **L' anamnèse bucco-dentaire et médicale suffisante afin de permettre l' élaboration d'un plan de traitement,**
- **L' examen clinique: état antérieur et état existant,**
- **le questionnaire médical rempli et signé par le patient**
- **les radiographies et résultats des autres aides au diagnostic utilisées,**
- **Le diagnostic positif et le plan de traitement,**

Le dossier médical: son contenu

- **le ou les devis signés par les deux parties, avec éventuellement établissement d'un échéancier signé par les deux parties**
- **le consentement éclairé signé par le patient**
- **Les fiches de conseils éventuelles**
- **Le compte rendu chronologique des traitements effectués, avec les produits médicamenteux utilisés et les matériaux placés en bouche,**
- **La fiche de liaison avec le laboratoire de prothèse: elle doit permettre le suivi de la prothèse depuis sa prescription jusqu'à sa pose. Cette fiche doit respecter le secret médical: il ne faut pas divulguer le nom du patient mais attribuer un numéro d'identification de la prothèse en relation avec le laboratoire.**

Le dossier médical: son contenu

- **La déclaration de conformité qui doit certifier que le dispositif est destiné à l'usage exclusif d'un patient déterminé et que la prothèse est conforme aux exigences essentielles. Un double doit être conservé car il constitue un moyen de preuve en cas de contestation sur le matériau utilisé (allergie, non-conformité au devis)**
- **Lorsque le chirurgien-dentiste recourt à un procédé de CFAO et/ou qu'il possède son propre laboratoire de prothèse, il est considéré comme fabricant au titre de la directive 93/42/CEE du 14 juin 1993 relative aux dispositifs médicaux. Dès lors, il doit satisfaire à toutes les obligations liées à cette qualité. Le chirurgien-dentiste doit se déclarer en tant que fabricant auprès de l'ANSM.**
- **les modèles d'étude**
- **les photographies (réhabilitation globale, dentisterie esthétique)**

Le dossier médical: son contenu

- **les examens sanguins ou d'anatomo-pathologie, etc.**
- **Les fiches de traçabilité de stérilisation et des matériaux utilisés**
- **Les échanges de correspondances avec les correspondants et confrères.**

Le dossier médical: sa durée de conservation

Au regard de l'ensemble de ces dispositions, le Conseil National préconise une durée de conservation du dossier médical pendant **20 ans au moins !!!** (Lettre n° 117 de mai 2013)

Ce que l'Ordre préconise

La loi française ne fixe pas de délai de conservation des dossiers médicaux, mais le praticien a tout intérêt à observer une durée de 20 ans au moins.



Le dossier médical: Pourquoi ?

- **Un outil technique qui permet un suivi cohérent du patient et, grâce aux informations médicales écrites qu'il contient, assure une meilleure communication avec les tiers.**
- **Un outil de gestion du cabinet pour les praticiens libéraux**
- **Un outil d'évaluation des soins,**
- **Un outil juridique en cas de mise en cause de la responsabilité du praticien.**

Convention 2018



Paniers d'actes prothétiques: Inlay Onlay

Inlay Onlay (2 faces et plus)	Incisives	Canines	1er PM	2ème PM	1er M	2ème M	3ème M
Composite ou métallique non précieux			HBMD351: 350€				
Céramique ou métallique précieux			HBMD460				

Plafonnement d'honoraires: Calendrier

Inlay, provisoires et inlay core

	Plafond d'honoraires à partir du 1er Avril 2019	Plafond d'honoraires à partir du 1er janvier 2020	Plafond d'honoraires à partir du 1er janvier 2021	Plafond d'honoraires à partir du 1er janvier 2022	Plafond d'honoraires à partir du 1er janvier 2023
Inlay- Onlay composite ou métal non précieux	sans	sans	350 €	350 €	350 €
Inlay- Onlay céram ou metal précieux	sans	sans	sans	sans	sans
Couronnes provisoires	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €
	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €
	sans	sans	sans	sans	sans
Inlay core	230 €	175 €	175 €	175 €	175 €
	230 €	175 €	175 €	175 €	175 €
	sans	sans	sans	sans	sans

Plafonnement d'honoraires: Calendrier unitaires

	Plafond d'honoraires à partir du 1er Avril 2019	Plafond d'honoraires à partir du 1er janvier 2020	Plafond d'honoraires à partir du 1er janvier 2021	Plafond d'honoraires à partir du 1er janvier 2022	Plafond d'honoraires à partir du 1er janvier 2023
Métallique toutes dents	320 €	290 €	290 €	290 €	290 €
Métallique précieux	Sans	Sans	Sans	Sans	Sans
Full zircone hors molaires	480 €	440 €	440 €	440 €	440 €
Full zircone molaires	sans	440 €	440 €	440 €	440 €
Full non zircone jusqu'à la 1erPM incluse	530 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Full non zircone à partir de la 2ème PM	sans	550 €	550 €	550 €	550 €
Céramo-métallique jusqu'à la 1erPM incluse	530 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Céramo-métallique 2ème PM	sans	550 €	550 €	550 €	550 €
Céramo-métallique à partir de la 1er molaire	Sans	Sans	Sans	Sans	Sans
Céramo-métallique précieux	Sans	Sans	Sans	Sans	Sans
Céramo-céramique toutes dents	Sans	Sans	Sans	Sans	Sans
Couronne implanto-portée	Sans	Sans	Sans	Sans	Sans

Paniers d'actes prothétiques: Couronnes unitaires

	Incisives	Canines	1er PM	2ème PM	1er M	2ème M	3ème M
Full							
Métallique (NP)	HBLD038 290€ IC: HBLD090 175€ CP: HBLD490 60€						
Metallique précieux	HBLD318						
Zircone	HBLD350 440€ IC: HBLD090 CP: HBLD490			HBLD073 440€ IC: HBLD745 175€ CP: HBLD724 60€			
Non zircone	HBLD680 500€ IC: HBLD090 CP: HBLD490			HBLD158 550€ IC: HBLD745 CP: HBLD724			
Céramo-métallique	HBLD634 500€ IC: HBLD090 CP: HBLD490			HBLD491 550€		HBLD734 IC: HBLD245 CP: HBLD486	
Céramo-métallique précieux	HBLD318						
Céramo-céramique	HBLD403 IC: HBLD245 CP: HBLD486						
Couronne implanto-portée	HBLD418						

Plafonnement d'honoraires: Calendrier

Prothèses plurales

	Plafond d'honoraires à partir du 1er Avril 2019	Plafond d'honoraires à partir du 1er janvier 2020	Plafond d'honoraires à partir du 1er janvier 2021	Plafond d'honoraires à partir du 1er janvier 2022	Plafond d'honoraires à partir du 1er janvier 2023
Bridge de base soit 2 piliers et 1 inter					
Tout métallique	870 €	870 €	870 €	870 €	870 €
1 pilier métal, 1 inter métal, 1 pilier CCM	sans	sans	1 170 €	1 170 €	1 170 €
1 pilier CCM, 1 interCCM, 1 pilier métal	sans	sans	1 635 €	1 635 €	1 635 €
3 CCM					
2 piliers et 1 inter CCM en remplacement d'une incisive	1 465 €	1 465 €	1 465 €	1 465 €	1 465 €
2 piliers et 1 inter CCM en remplacement d'une dent AUTRE qu'une incisive	sans	sans	1 635 €	1 635 €	1 635 €

Paniers d'actes prothétiques: prothèse plurale

	Incisives	Canines	1er PM	2ème PM	1er M	2ème M	3ème M
Bridge de base (TC 279,5€)							
Tout métallique	HBLD033: 870€						
1 pilier métal, 1 inter métal, 1 pilier CCM	HBLD040: 1170€						
1 pilier CCM, 1 interCCM, 1 pilier métal	HBLD043: 1635€						
3 CCM ou équivalent minéraux	HBLD023: SUPPRIME AU PROFIT DES TROIS CODIFICATIONS CI APRES						
2 piliers et 1 inter CCM en <u>remplacement d'une incisive</u>	HBLD785: 1465€		NON APPLICABLE				
2 piliers et 1 inter CCM en <u>remplacement d'une dent AUTRE</u> qu'une incisive	NON APPLICABLE		HBLD227: 1635€				
2 piliers et 1 inter en céramo-céramique	HBLD425						
2 piliers et 1 inter CCM en alliage PRECIEUX ou 2 piliers et 1 inter en alliage précieux	HBLD178						
Inter et piliers supplémentaires	HBMD072, 081, 082, 087, 342, 433, 479, 490						
Prothèse en extension et à ailette(s)	HBLD088, 750, 411, 321, 465, 466, 414, 179, 453, 093. HBMD776, 689.						



➤ Intégration des actes manquants du panier RAC0

- ❖ Couronnes monolithiques zircone: 400€ ( général 440€)
- ❖ Couronnes monolithiques non zircone: 430€ ( général 500€)
- ❖ Bridge : 1235,76€ ( général 1465€)
- ❖ Prothèses adjointes transitoires de 9 dents et plus: 450€ à 520€

Les conditions de localisation de prise en charge des « céramiques » au sens large (*zircone, hors zircone et CCM*) ne devraient pas évoluer.

La céramo-céramique (panier ) reste hors panier CMU.



➤ **Augmentation tarifaire de certains actes** (dès avril 2019)

- ❖ **Couronne provisoire: 40€**
- ❖ **Inlay Core: 130€ vs 122,55€**
- ❖ **CCM: 430€ vs 410€**
- ❖ **Réparation PA résine: 75€ vs 72,32€**
- ❖ **Appareil résine 3 dents: 275€ vs 68,72€**

Ces montants restent inférieurs aux montants des plafonds définis pour le panier RAC0 



- **Disparition de l'alternative thérapeutique relative à la prise en charge par le « fond CMU » d'une CCM à partir de la seconde prémolaire à hauteur de 250€.**

DARK CCAM actes NPC



Actes NPC ou NR
CCAM V57

HBGD005	Ablation d'un ancrage coronaradiculaire
HBGD011	Ablation d'un bloc métallique coulé ou d'une prothèse dentaire à tenon radiculaire scellé <i>Facturation : prise en charge pour les patients traités par radiothérapie de lésion de la tête et/ou du cou</i>
HBGD027	Ablation d'une prothèse dentaire scellée unitaire <i>Facturation : prise en charge pour les patients traités par radiothérapie de la tête ou du cou</i>
HBGD009	Ablation d'une prothèse dentaire implantoportée

HBMD061	Séance d'ajustement occlusal par coronoplastie
HBLD020	Pose d'un appareil de posture mandibulaire [cale]
HBLD018	Pose d'un plan de libération occlusale
HBLD019	Pose d'un plan de guidage des mouvements antéropostérieurs mandibulaires

HBMD001	Eclaircissement de dent dépulpée
HBMD005	Eclaircissement des dents pulpées

HBLD034	Pose d'une prothèse dentaire plurale transitoire [bridge transitoire]
HBMD048	Pose d'une facette céramique, en équivalents minéraux ou composite sur une dent d'un secteur incisivocanin ou prémolaire

HBGD030	Désobturation endodontique d'une incisive ou d'une canine
HBGD233	Désobturation endodontique d'une première prémolaire maxillaire
HBGD001	Désobturation endodontique d'une prémolaire autre que la première prémolaire maxillaire
HBGD033	Désobturation endodontique d'une molaire
HBGD012	Ablation de corps étranger d'un canal radiculaire d'une dent <i>À l'exclusion de : ablation d'obturation endodontique</i>

HBFD032	Exérèse partielle de la pulpe vivante d'une dent permanente immature pour apexogénèse <i>(ZZHA001, HBQK040, HBQH061, HBQK303)</i>
HBMD003	Séance de renouvellement de l'obturation radiculaire d'une dent permanente immature à l'hydroxyde de calcium

HBBA001	Obturation d'une résorption radiculaire dentaire externe, par abord parodontal
---------	---

HBMD006	Reconstitution coronaire provisoire pour acte endodontique sur dent délabrée <i>À l'exclusion de : pansement provisoire en cours de traitement endodontique</i>
---------	---

HBLD006	Pose d'un mainteneur d'espace interdentaire unitaire scellé <i>À l'exclusion de : pose d'un arc de maintien d'espace interdentaire (HBLD001, HBLD003)</i>
HBLD002	Pose d'un mainteneur d'espace interdentaire amovible passif
HBLD001	Pose d'un arc de maintien d'espace interdentaire sans dent prothétique
HBLD003	Pose d'un arc de maintien d'espace interdentaire avec dent prothétique
HBMD061	Séance d'ajustement occlusal par coronoplastie
HBLD020	Pose d'un appareil de posture mandibulaire [cale]
HBLD019	Pose d'un plan de guidage des mouvements antéropostérieurs mandibulaires
HBLD015	Pose d'une coiffe de recouvrement d'une racine dentaire [Coping] <i>Avec ou sans : pose de tenon</i>
HBLD004	Application topique intrabuccale de fluorures <i>À l'exclusion de : application de vernis fluoré sur les deux arcades dentaires (HBLD045)</i>
HBLD009	Application d'un topique pour hypersensibilité dentinaire
HBMD016	Rescellement et/ou recollage d'une ou deux couronnes ou d'un ou deux ancrages d'une prothèse dentaire fixée
HBMD009	Rescellement et/ou recollage de 3 couronnes ou plus ou de 3 ancrages ou plus d'une prothèse dentaire fixée
HBMD076	Réparation de l'artifice cosmétique d'une dent prothétique par technique directe
HBMD079	Réparation de l'artifice cosmétique d'une dent prothétique par technique indirecte
HBMD007	Réfection des bords et/ou de l'intrados d'une prothèse dentaire amovible partielle
HBMD004	Réfection de la base d'une prothèse dentaire amovible complète
HBMD016	Rescellement et/ou recollage d'une ou deux couronnes ou d'un ou deux ancrages d'une prothèse dentaire fixée
HBMD009	Rescellement et/ou recollage de 3 couronnes ou plus ou de 3 ancrages ou plus d'une prothèse dentaire fixée
HBMD019	Révision des piliers implantoportés d'une prothèse dentaire

HBFA006	Gingivectomie sur un secteur de 1 à 3 dents À l'exclusion de : allongement coronaire par gingivectomie sur une dent (ZZHA001, ZZLP025)
HBFA007 [F,U]	Gingivectomie sur un secteur de 4 à 6 dents (ZZHA001, ZZLP025)
HBFA008	Gingivectomie sur un secteur de 7 dents ou plus (ZZHA001, ZZLP025)
HBFA005	Ostéoplastie soustractive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 1 à 3 dents
HBFA004	Ostéoplastie soustractive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 4 à 6 dents
HBFA003	Ostéoplastie soustractive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 7 dents ou plus
HBFA013	Exérèse d'hypertrophie gingivale ou de crête flottante localisée (ZZHA001)
HBFA012	Exérèse d'hypertrophie gingivale ou de crête flottante sur une arcade maxillaire ou mandibulaire complète (ZZHA001)
HBAA338	Allongement coronaire par gingivectomie sur une dent
HBMA006	Ostéoplastie d'une alvéole dentaire avec comblement par biomatériau
HBMA003	Ostéoplastie d'une alvéole dentaire avec comblement par autogreffe osseuse
LBMP003	Réalisation de moulage d'étude des arcades dentaires
LBQP001	Enregistrement des rapports maxillomandibulaires en vue de la programmation d'un articulateur <i>Facturation :</i> - prise en charge dans le cadre du traitement des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare - prise en charge dans le cadre du traitement implantoprothétique des séquelles d'une tumeur de la cavité buccale ou des maxillaires
LBMP001	Simulation des objectifs thérapeutiques sur moulages des arcades dentaires et/ou sur logiciel À l'exclusion de : enregistrement des rapports maxillomandibulaires en vue de la programmation d'un articulateur (LBQP001) <i>Facturation :</i> - prise en charge dans le cadre du traitement des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare - prise en charge dans le cadre du traitement implantoprothétique des séquelles d'une tumeur de la cavité buccale ou des maxillaires
LBMP002	Montage directeur sur moulage d'étude des arcades dentaires
HBMD014	Modélisation occlusale par la technique de la cire ajoutée sur une dent
ZAQP001	Photographies de la face <i>Photographies des paupières, de la cavité buccale</i>
HBMD048	Pose d'une facette céramique, en équivalents minéraux ou composite sur une dent d'un secteur incisivocanin ou prémolaire

HBLD057	Pose d'une plaque base résine pour guide radiologique préimplantaire dentaire, pour 1 arcade <i>Facturation :</i> - prise en charge dans le cadre du traitement des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare - prise en charge dans le cadre du traitement implantoprothétique des séquelles d'une tumeur de la cavité buccale ou des maxillaires
HBLD078	Pose d'une plaque base résine pour guide radiologique préimplantaire dentaire pour 2 arcades <i>Facturation :</i> - prise en charge dans le cadre du traitement des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare, chez l'adulte - prise en charge dans le cadre du traitement implantoprothétique des séquelles d'une tumeur de la cavité buccale ou des maxillaires
HBLD056	Pose d'une plaque base résine pour guide chirurgical préimplantaire dentaire, pour 1 arcade

HBMP001	Transformation d'un guide radiologique préimplantaire en guide chirurgical <i>Facturation :</i> - prise en charge dans le cadre du traitement des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare - prise en charge dans le cadre du traitement implantoprothétique des séquelles d'une tumeur de la cavité buccale ou des maxillaires
---------	---

HBDD008	Contention peropératoire des arcades dentaires par arc vestibulaire continu <i>anesthésie</i>
HBDD007	Contention peropératoire des arcades dentaires par moyen autre qu'un arc vestibulaire continu <i>Pose peropératoire de ligature d'Ivy, de ligature péridentaire, de grille, de collage sur les arcades dentaires</i> <i>anesthésie</i>
HBDD014	Contention peropératoire des arcades dentaires par un arc vestibulaire continu sur l'une, par autre moyen sur l'autre <i>anesthésie</i>
HBMD006	Reconstitution coronaire provisoire pour acte endodontique sur dent délabrée <i>À l'exclusion de : pansement provisoire en cours de traitement endodontique</i>

LBLD006	Pose de gouttières maxillaire et mandibulaire pour hémostase ou portetopique <i>Facturation : portetopique pour application de gel fluoré dans le cas d'une radiothérapie de la sphère oropharyngée</i>	1	0	172,8	172,8
---------	---	---	---	-------	-------

LBLD007	Pose d'un appareillage de protection dentomaxillaire
---------	---